

# **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 05 MARS 2010 à 20H30**

Convocation le 25 février 2010.

Le **VENDREDI 05 MARS 2010** à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Mr Jean-Paul DUPONT, Maire**.

**Étaient présents** : Mrs Jean-Paul DUPONT, Philippe BROCHARD, Jean-Marcel BERNET, Bernard DREUX, Frédérique PLU, Daniel SENCE, Pierre COTTIN, Mmes Mireille JUBAULT, Sandrine SIMARD, Marie-José AUGEREAU, Claudine GOUDARD et Martine QUERNEC.

**Absents excusés** : Mrs Laurent FONTAINE et Jean-Marc PROUST, Mme Corinne CRATER

**Secrétaire de séance** : Mme Claudine GOUDARD

Après lecture du procès-verbal de la séance du 15 janvier dernier, les Membres présents ont signé le registre.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET ANNEXE SERVICE A.E.U. (M49)**

Il est procédé à l'élection du Président de séance. Mr Philippe Brochard est élu.

Mr le Maire présente le compte administratif M49 2009.

En section d'exploitation, les dépenses sont arrêtées à la somme de 19.395,40 € et les recettes à la somme de 37.420,84 €, soit un excédent d'exercice de 18.025,44 €.

En section d'investissement, les dépenses sont arrêtées à la somme de 71.729,54 € et les recettes à la somme de 203.128,30 €, soit un excédent d'exercice de 131.398,76 €.

Après lecture du compte administratif M49 2009, Monsieur le Maire se retire.

Le compte administratif M49 2009 est approuvé par 12 voix pour.

### **SERVICE A.E.U – M 49 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DRESSÉ PAR MR LE TRÉSORIER PRINCIPAL**

Le Conseil municipal de DONNEMAIN SAINT MAMÈS,

- après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,
- après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **SERVICE A.E.U. – M 49 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil municipal de DONNEMAIN SAINT MAMÈS, réuni sous la présidence de Mr Jean Paul DUPONT, Maire,

statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009, constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

### **SECTION D'EXPLOITATION :**

|  |                    |
|--|--------------------|
| Excédent au 31/12/2008 :                 | 16.501,19 €        |
| Part affectée à l'investissement en 2009 | 3.659,69 €         |
| Résultat 2009 :                          | 18.025,44 €        |
| Excédent cumulé au 31/12/2009 :          | <b>30.866,94 €</b> |

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

|                          |                     |
|--------------------------|---------------------|
| Déficit au 31/12/2008 :  | 3.659,69 €          |
| Résultat 2009 :          | 131.398,76 €        |
| Excédent au 31/12/2009 : | <b>127.739,07 €</b> |

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Reprise des R.A.R. en dépenses : | 515.506,93 € |
| Reprise des R.A.R. en recettes : | 366.000,00 € |

Besoin de financement d'investissement : **21.767,86 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**Affectation obligatoire en investissement :** **127.739,07 €**

(à reprendre à l'article **001** au BP 2010)

### **Affectation en réserves**

(couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 106 au BP 2010) **21.767,86 €**

**Solde disponible d'exploitation** **9.099,08 €**

(à reprendre à l'article **002** au BP 2010)

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET PRINCIPAL (M14)**

En section de fonctionnement, les dépenses sont arrêtées à la somme de 250.185,90 € et les recettes à la somme de 304.947,93 €, soit un excédent d'exercice de 54.762,03 €.

En section d'investissement, les dépenses sont arrêtées à la somme de 184.019,41 € et les recettes à la somme de 140.105,24 €, soit un déficit d'exercice de 43.914,17 €.

Après lecture du compte administratif M14 2009, Monsieur le Maire se retire.

Le compte administratif M14 2009 est approuvé par 12 voix pour.

## **BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – M 14 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DRESSÉ PAR MR LE TRÉSORIER PRINCIPAL**

Le Conseil municipal de DONNEMAIN SAINT MAMÈS,

- après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses

effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,
- après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – M 14 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil municipal de DONNEMAIN ST MAMES, réuni sous la présidence de Mr Jean Paul DUPONT, Maire,

statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009, constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

|  |                     |
|--|---------------------|
| Excédent au 31/12/2008 :                   | 152.242,16 €        |
| Part affectée à l'investissement en 2009 : | 83.454,38 €         |
| Résultat 2009 :                            | 54.762,03 €         |
| Excédent cumulé au 31/12/2009 :            | <b>123.549,81 €</b> |

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

|                                |                     |
|--------------------------------|---------------------|
| Déficit au 31/12/2008:         | 66.923,38 €         |
| Résultat 2009 :                | - 43.914,17 €       |
| Déficit cumulé au 31/12/2009 : | <b>110.837,55 €</b> |

(à reprendre à l'article **001** au BP 2010)

|                                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| Reprise des R.A.R. en dépenses : | 13.269,28 € |
| Reprise des R.A.R. en recettes : | 32.922,00 € |

Besoin de financement d'investissement : **91.184,83 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

|   |                     |
|---|---------------------|
| <b>Affectation obligatoire en investissement :</b><br>(article <b>001</b> -Dépenses Investissement)                             | <b>110.837,55 €</b> |
| <b>Affectation en réserves</b><br>(couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article <b>1068</b> au BP 2010) | <b>91.184,83 €</b>  |
| <b>Solde disponible de fonctionnement</b><br>(à reprendre à l'article <b>002</b> au BP 2010)                                    | <b>32.364,98 €</b>  |

## **VOTE DES TROIS TAXES**

Il convient pour l'exercice 2010 de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de 2010 de la taxe d'habitation et des taxes foncières communiqué par les services fiscaux.

Considérant les bases d'imposition prévisionnelles 2010 et le produit fiscal attendu : 124 710 €,

Considérant par ailleurs que le montant des allocations compensatrices de l'État sur la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe professionnelle s'élève à : 8 023 €,

Compte tenu de ces informations et des projets de budget prévisionnel (M14 et M49) pour 2010,

Mr le Maire propose, pour 2010, de ne pas augmenter les différents taux d'imposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux des 3 taxes pour l'exercice 2010 aux taux ci-dessous (identiques à ceux de 2009) :

Taxe d'habitation : 10,88 %

Taxe sur le foncier bâti : 14,41 %

Taxe sur le foncier non bâti : 27,66 %

## PERMANENCES DU BUREAU DE VOTE – ÉLECTIONS RÉGIONALES

### LE DIMANCHE 14 MARS 2010

|                      |             |              |             |
|----------------------|-------------|--------------|-------------|
| 08 H 00 -<br>10 H 30 | Mr Brochard | Mr Fontaine  | Mr Dreux    |
| 10 H 30 -<br>13 H 00 | Mr Dupont   | Mme Goudard  | Mme Simard  |
| 13 H 00 -<br>15 H 30 | Mr Sence    | Mme Augereau | Mme Jubault |
| 15 H 30 -<br>18 H 00 | Mr Bernet   | Mr Cottin    | Mme Crater  |

### LE DIMANCHE 21 MARS 2010

|                      |             |              |             |
|----------------------|-------------|--------------|-------------|
| 08 H 00 -<br>10 H 30 | Mr Brochard | Mr Fontaine  | Mr Dreux    |
| 10 H 30 -<br>13 H 00 | Mr Dupont   | Mme Goudard  | Mme Simard  |
| 13 H 00 -<br>15 H 30 | Mr Sence    | Mme Augereau | Mme Jubault |
| 15 H 30 -<br>18 H 00 | Mr Bernet   | Mr Cottin    | Mme Crater  |

## SUBVENTIONS 2010

Mr Brochard, Président de l'association locale A.S.D. et membre du Comité des Fêtes, Mme Jubault, Mr Dupont et Mr Sence, membres du Comité des Fêtes, ne participent pas au vote des subventions qui sont allouées à la structure associative dont ils sont membres.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :

|  |          |
|--|----------|
| Coopérative scolaire :                                   | 437,00 € |
| Amicale des Sapeurs Pompiers :                           | 254,00 € |
| Ass. Socioculturelle et sportive – Centre de détention : | 20,00 €  |
| Association Sportive de Donnemain Saint Mamès :          | 778,00 € |
| Association Colle et Ciseaux :                           | 160,00 € |

|  |            |
|--|------------|
| Papillons Blancs :                           | 127,00 €   |
| S.P.A. :                                     | 57,00 €    |
| Service Aide à Domicile Schweitzer :         | 68,00 €    |
| Club des « Toujours Jeunes » :               | 264,00 €   |
| Collège Sainte Cécile :                      | 152,50 €   |
| Radio Intensité :                            | 41,00 €    |
| Enfants Europe Bosnie :                      | 41,00 €    |
| A.P.F. :                                     | 25,00 €    |
| Secours Catholique :                         | 42,00 €    |
| Comité des Fêtes de Donnemain Saint Mamès :  | 4.915,00 € |
| Secours Populaire, section Châteaudun :      | 42,00 €    |
| Conférence Saint Vincent de Paul :           | 42,00 €    |
| Ass. de Psychiatrie Infanto Juvénile H.Faure | 42,00 €    |
| Entraide                                     | 41,00 €    |
| Partners Country Attitude                    | 43,00 €    |
| Subvention - divers :                        | 300,00 €   |

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### ✓ Demande de subvention

Le Conseil municipal approuve le devis estimatif établi pour les travaux d'aménagements paysagers d'espaces publics pour un montant de 57.908,14 € HT soit 69.258,14 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention de la Région Centre au titre du Contrat de Pays pour ces travaux. La subvention sollicitée est de 17.372,44 € calculée à un taux de 30 % du montant HT des travaux.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

|                               |                           |
|-------------------------------|---------------------------|
| <b>Contrat de Pays 30 % :</b> | <b>17.372,44 €</b>        |
| <b>Autofinancement :</b>      | <b>51.885,70 €</b>        |
| <b>TOTAL :</b>                | <b>69.258,14 € T.T.C.</b> |

Ces travaux commenceront après réception de la lettre déclarant le dossier complet ou l'arrêté attributif de subvention. Ils connaîtront un début d'exécution en septembre 2010 et s'étaleront sur une durée d'environ 3 mois.

### ✓ Session de formation des élus locaux

Mr le Maire porte à la connaissance des conseillers présents les différentes sessions de formations proposées aux élus locaux par l'association des Maires 28.

### ✓ Réforme de la taxe professionnelle

Mr le Maire expose aux conseillers présents l'impact de cette réforme sur les communautés de communes et sur les collectivités locales en matière de fiscalité.

## TOUR DE TAPIS :

- ◆ *Monsieur Brochard* signale à Mr le Maire que le portail du stade est à nouveau cassé. Il lui signale également la présence régulière d'un quad rouge au stade.
- ◆ *Monsieur Bernet* informe Mr le Maire qu'il y a également une mini moto, qui, à priori, appartient au fils de Mr et Mme Jouet qui roule dans le lotissement. *Mr Bernet* souhaiterait également connaître l'état d'avancement du projet de la centrale photovoltaïque. Mr le Maire lui répond que des propositions financières ont déjà été faites auprès des propriétaires des terrains concernés par le projet mais que ceux-ci les ont jugées trop basses. Il ajoute que le principe de la création d'une SCI réunissant les propriétaires des terrains est également étudié. La SCI conventionnerait alors avec le porteur de projet et percevrait le loyer des terrains occupés. Les négociations sont donc toujours en

cours. *Mr Bernet* demande si la tempête Xynthia n'a pas causé trop de dégâts sur la Commune. Mr le Maire lui répond que le vent a causé bien sur quelques dommages mais sans gravité excessive (vestiaires du stade, abri bus de La Bretonnière, panneaux de rue du nouveau lotissement, tuiles de maisons envolées, arbres couchés et coupure d'électricité).

- ◆ *Monsieur Sence* fait le compte rendu de la dernière réunion du SDE28. *Mr Sence* demande à Mr le Maire si le Conseil général compte intervenir rapidement pour réparer les dégradations sur le pont de Dheury. Mr le Maire lui répond que le Conseil général a été alerté sur la situation du pont, que le Conseil général a un budget annuel route qui est limité et qu'à ce jour, il ne connaît ni la décision du CG 28 ni la date prévisionnelle des réparations.

Séance levée à 22H15.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres,